



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

Ouverture de séance : 18H34

Validation du PV de la dernière assemblée : PV du 20/11/2023

Je n'ai pas reçu de remarque par écrit, y a-t-il des remarques orales ?

M. le Maire demande à l'assemblée de lui en donner acte.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Unanimité

### I. Désignation du secrétaire de séance :

**Rapporteur : Anthony Melin**

Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous propose, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer comme secrétaire de séance, le benjamin de notre assemblée **Madame Coraline FESQUET**.

Contre, Abstention, Pour ?

Unanimité



Madame Coraline FESQUET va donc procéder à l'appel des conseillers :

## II. Appel nominal des conseillers municipaux :

ÉLU	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	DONNE PROCURATION À
ANTHONY MELIN	X			
JACQUES CRUZ				UGO CAROTTI
LAETITIA GAUTREAU	X			
UGO CAROTTI	X			
STÉPHANIE PRADON	X			
CHRISTIAN BILLEBAULT				LAETITIA GAUTREAU
NADINE FARGIER				CORALINE FESQUET
ISABELLE NAVARRO	X			
LAURENCE NAVARRO	X			
GAID LE BAYEC	X			
LIONEL COTTIN	X			
CORALINE FESQUET	X			
YANN BENALET				STEPHANIE PRADON
MORGAN HILLAIRE				ANTHONY MELIN
JOSÉ CARRENO	X			
ELISABETH KÉRACHE	X			
THIERRY VERNIERE	X			
ROGÉ ANDRÉO	X			
EMMANUELLE PAIN	X			

## III. Constat du Quorum :

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



## IV. Informations au conseil

### 1/ Décision :

N°2023-02 tarif unique de 5 euros = prix d'une place de spectacle pour un adulte à l'Espace Simone VEIL et gratuité de la place pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus.

## V. Lecture de l'ordre du jour du 11 décembre 2023

01. Plan Local d'Urbanisme - Débat PADD
02. Enquête de recensement de la population 2024 - Recrutement
03. Marché d'Assurances - Attribution
04. Questions Orales



## Rapport n° 1. : Plan Local d'Urbanisme - Débat PADD

Rapporteur : Anthony MELIN

Bien chers collègues, en préambule, j'aimerais vous apporter quelques éléments de contexte.

Candillargues est une commune sujette à une multiplicité d'enjeux, tous plus complexes les uns que les autres.

La forte pression foncière que nous connaissons, une crise du logement qui ne fait que débiter, les réglementations de plus en plus nombreuses, complexes et restrictives telles que le ZAN (zéro artificialisation nette) qui s'ajoute à la loi littoral ou encore au PPRI en vigueur dont les aléas ont été mis à jour par l'étude papi, contraignent fortement la politique d'aménagement de la commune.

Le PADD que nous présentons aujourd'hui est la traduction de notre politique locale, qui, devant respecter l'ensemble de ces réglementations, vise à limiter leur impact sur notre qualité de vie en maîtrisant l'évolution démographique du village tout comme sa morphologie (*l'évolution de la typologie des logements*), à préserver notre mode de vie et l'identité du village tout en permettant à la population locale d'accéder au logement.

L'Étude Urbaine réalisée en amont nous a permis de construire ce projet de vie avec la participation de la population, projet qui est désormais repris et intégré dans cette planification.

Ce PADD retraduit donc la politique communale et se décline en 6 volets :

- **Projet de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et maintien des continuités écologiques.**
- **Projet de préservation et de valorisation du paysage et du patrimoine dans lequel vous le remarquerez, a été inclus notre patrimoine camarguais, notre culture taurine.**
- **Projet d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat.**
- **Projet de transport et de déplacements.**





- **Projet de développement économique et des loisirs, des communications numériques et de l'équipement commercial.**

**Et enfin, tel que l'impose le ZAN :**

- **Fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**

Le PLU et son PADD doivent se conformer au SCOT du Pays de l'Or Agglomération, anticiper le PLH en cours de révision qui sera arrêté d'ici Janvier 2024, et veiller à un conserver un rapport de comptabilité entre chacun de ces documents règlementaires.

Je vais laisser M. GAZABRE du bureau d'étude UADG Urbanisme nous présenter ce PADD que nous sommes invités à débattre.

**Il est proposé au conseil de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) de la commune de Candillargues.**

Pour ? Abstention ? Contre ?

Unanimité



## Rapport n°2. : Enquête de recensement de la population 2024 - Recrutement

Rapporteur : **Stéphanie PRADON**

Le recensement de la population permet d'établir la population officielle de la commune et les caractéristiques des logements et des habitants. Les chiffres issus de ce recensement permettent de définir la participation de l'ÉTAT au budget de la commune, le nombre d'élus au Conseil Municipal et d'identifier les besoins de la population (nouveaux logements, commerces, écoles, maison de retraite...)

Il a lieu une fois tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants. Pour Candillargues, la collecte du recensement de la population 2024 se déroulera du 18 janvier 2024 jusqu'au 17 février 2024.

La commune bénéficiera d'une dotation globale forfaitaire (participation de l'état) de **3714 €**.

Il est obligatoire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2024, à hauteur d'un agent pour 300 logements maximum.

Il est aussi nécessaire de désigner un agent coordonnateur communal, chargé d'assurer l'organisation et la logistique du recensement. Il devra organiser la campagne locale de communication, assurer la formation de l'équipe communale ainsi que l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. Il sera l'interlocuteur unique de l'INSEE pendant la campagne de recensement. L'agent coordonnateur percevrait une indemnité de **1500€**.

Les agents recenseurs vacataires seraient payés à raison de **1,20€** par feuille de logement remplie et **1,60€** par bulletin individuel rempli, ils seraient éligibles à une prime « rendement internet » de :

**50 € pour +40% de retour internet**

**60€ pour + 60% de retour internet**

**80€ pour + 75% de retour internet**



# Candillargues

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De fixer l'indemnité de l'agent coordonnateur à 1500€ brut.
- D'approuver le recrutement de 3 agents recenseurs vacataires et fixer leur rémunération à 1,20€/ feuille de logement remplie et 1,60€/bulletin individuel rempli.
- D'attribuer une prime dite de « rendement internet » telle que présentée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires concernant le recrutement d'agents pour le recensement de la population 2024.
- Charger M. le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.

Pour ? Abstention ? Contre ?

Unanimité



## Rapport n°03 : marché d'assurances - Attribution

Rapporteur : **Lionel COTTIN**

La commune de CANDILLARGUES doit renouveler son marché d'assurances qui arrive à terme le 31 décembre 2023.

La consultation était effectuée sous forme d'une procédure adaptée passée en application du code de la Commande Publique

Afin de limiter le risque d'infructuosité, la procédure est allotie en 5 lots distincts, la date limite de remise des offres était fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 12h.

4 entreprises ont retiré le DCE sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et ont déposé leur candidature :

### **Lot 1 : Dommages aux biens**

GROUPAMA

SMACL

### **Lot 2 : Responsabilité civile + protection juridique de la collectivité**

SMACL

### **Lot 3 : Véhicules à moteur**

GROUPAMA

SMACL

### **Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et des Elus**

SMACL

### **Lot 5 : Prestations statutaires**

WTW / GENERALI

RELYENS / CNP

GROUPAMA

SMACL





Dans le cadre de cette procédure, la commission MAPA s'est réunie le 8 décembre 2023 à 18h00 et au regard du tableau d'analyse joint à l'ordre du jour, il a été proposé de retenir la société SMACL sur l'ensemble des lots.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de services d'assurance à intervenir avec la société d'assurances SMACL pour les lots 1 à 5 et pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans l'exécution de ce marché.**

Pour ? Abstention ? Contre ?

Unanimité



# Candillargues

**4 : Questions diverses :**

www.candillargues.fr

**Clôture de la séance : 19h30**

**Le secrétaire de séance  
Coraline FESQUET**



**Le Maire,  
Anthony Melin**

